

# L'Etape de Légende



## BULLETIN D'ENGAGEMENT

STRASBOURG >  
BALLON D'ALSACE

23 Septembre 2007

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

Sexe (M/F) :  M  F

Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/19 \_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Taille de tee-shirt : M  L  XL

Pour les licenciés compétition FFC, UFOLEP, FFTRI, joindre une copie de la licence 2007.

Pour les non-licenciés compétition, faire viser par votre médecin l'attestation suivante :

Je soussigné Docteur : \_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné M. : \_\_\_\_\_

DATE, CACHET ET SIGNATURE DU MÉDECIN OBLIGATOIRES.

Et le déclare apte à la pratique du cyclisme de compétition.

Droits d'inscription :  48 € Tarif unique

Je souhaite réserver une place pour la navette du Ballon d'Alsace à Strasbourg, le samedi 22 septembre, veille de la course. J'ajoute 12 € aux droits d'engagement. Cette navette permettra d'aller déposer son véhicule à l'arrivée.

Attention : Aucun vélo ne sera toléré dans ces navettes. Un parc surveillé sera prévu à Strasbourg.

Paiement par :  Chèque (libellé à l'ordre d'A.S.O.)

Carte Bancaire : \_\_\_\_\_ Validité : \_\_\_\_/\_\_\_\_ Sécurité : \_\_\_\_\_

Adressez votre bulletin complet à :  
A.S.O. - L'Etape de Légende - 2, rue Rouget de l'Isle - TSA 61100  
92137 Issy les Moulineaux Cedex - France

Je déclare avoir pris connaissance des termes du  
règlement de L'Etape de Légende et en accepte  
toutes les clauses.

Signature : \_\_\_\_\_

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.  
Cette inscription est strictement personnelle, elle ne peut en aucun cas être rétrocédée à un tiers.

## Règlement de L'Etape de Légende 2007

**Art 1 : DEFINITION :** L'ETAPE DE LEGENDE est une épreuve cycliste sur route avec mesure du temps individuel qui se déroulera le dimanche 23 septembre 2007 entre Strasbourg et le Ballon d'Alsace. Elle est organisée par la société Amaury Sport Organisation sous l'égide de "TDF Sport", organisateur du TOUR DE FRANCE professionnel. Elle figure au calendrier FFC.

**Art 2 :** L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés cyclistes et cycloportifs âgé(e)s de 18 ans dans l'année et plus (Nés avant le 01/01/1990).

Les licenciés «compétition» devront impérativement joindre à leur inscription, la photocopie de leur licence 2007. Les autres concurrents (Licenciés FFCT et non licenciés) devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical portant la mention «apte au cyclisme de compétition» et datant de moins de 3 mois au jour de leur engagement. Les engagés nés en 1989, mineurs à la date de l'épreuve, devront également fournir une attestation parentale.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course et que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

**Art 3 : LES INSCRIPTIONS :** Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de l'Etape de Légende. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

**Les 8500 places seront distribuées de la façon suivante :**

Le bulletin d'engagement sera publié dans le numéro de mars de Vélo Magazine. La réception des dossiers d'engagement déterminera l'attribution des numéros de dossards.

Les non-résidents en France, qui n'ont donc pas accès (ou trop tardivement) à Vélo Magazine, pourront obtenir des places auprès d'agences spécialisées sélectionnées par l'organisation. 2500 places sont réservées pour les non-résidents en France.

**Art 4 : RETRAIT DES DOSSARDS :** Ceux-ci sont à retirer sur le «Village Accueil» réservé à cet effet le samedi 22 septembre de 9h à 21h, sur présentation de la confirmation d'engagement ainsi que d'une pièce d'identité. **Aucun dossard n'est expédié par courrier. Chaque participant doit impérativement venir retirer son dossard en main propre.** Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

**Art 5 : SECURITE COURSE :** L'épreuve bénéficiera d'une sécurité course avec motards de la Gendarmerie, motards civils et protection de tous les carrefours jusqu'au passage des cars "balais" et des deux véhicules "Fin de Course".

**Les voitures suiveuses personnelles sont strictement interdites.** La sécurité routière est assurée par la Gendarmerie et la Police. Le service médical par des médecins et la Croix Rouge. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout concurrent dépassé par le dispositif "Fin de Course" à tout endroit du parcours, sera mis hors course et devra obligatoirement abandonner.

**Le port d'un casque à coque rigide est obligatoire et chaque concurrent s'engage à le porter tout au long de l'épreuve.**

**Art 6 :** Le chronométrage sera effectué avec un système de détection électronique. Tous les inscrits se verront remettre un transpondeur

qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas totalement l'itinéraire, ne pourra être classé à l'arrivée. Le transpondeur sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course. En cas d'abandon, ou de non-participation, le transpondeur devra être impérativement retourné à l'organisation dans les 15 jours suivant l'épreuve. Tout transpondeur non récupéré sera facturé 75 € et entraînera la disqualification du concurrent de l'épreuve.

**Art 7 : ASSURANCES :**

**RESPONSABILITE CIVILE :** Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants. Cette assurance intervient pour ces derniers, de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée, en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

**ASSURANCE DOMMAGE CORPOREL :** Chaque participant à l'Etape de Légende bénéficie, via sa licence ou son inscription à l'épreuve, de l'assurance Individuelle Accidents mise en place par la Fédération Française de Cyclisme. Celle-ci procure une garantie pour les dommages corporels survenus au cours de "leur participation active" à l'épreuve. Tous les participants auront néanmoins la possibilité d'augmenter leurs garanties en souscrivant individuellement une couverture complémentaire de même type, effective pendant la course. Trois formules de garanties seront proposées et pourront être souscrites à l'Accueil du Village à Strasbourg (lors de la remise des dossards).

**ASSURANCE DOMMAGE MATERIEL :** L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas les dommages que pourraient subir le cycle et/ou

l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol. La souscription d'un contrat assurant la couverture de ces frais est du ressort de chacun.

**Art 8 :** Par sa participation à l'Etape de Légende, chaque participant autorise expressément l'Organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Etape de Légende en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Art 9 :** CNIL - Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

**Art 10 :** La participation à l'Etape de Légende implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du règlement déposé chez Maître Astrid DESAGNEAUX, Huissier de Justice à Paris 8<sup>ème</sup>, 4 rue Quentin Bauchat.